

valeur de notre récolte actuelle a diminué d'environ 200 millions de dollars. Dans l'intérêt du pays, il nous faudrait viser à un report de 200 millions de boisseaux. Lorsqu'on aura ajouté au blé des catégories 4 et 5 du blé de qualité supérieure afin d'obtenir une céréale panifiable, qui bénéficiera cette année du dollar supplémentaire qu'il rapportera? Sont-ce les sociétés, ou bien le producteur? Si notre excédent s'établissait à 200 millions de boisseaux, il nous serait alors possible de rendre boulangeable la majeure partie de notre blé. Un journal de Saskatoon signale que certains cultivateurs plutôt que de vendre leur froment aux prix en cours, le déverse sur le sol. Je les exhorte à garder leur blé à tout prix.

Il y a un autre aspect qu'ignorent peut-être les sénateurs qui sont peu au courant de la culture et de la vente du blé. Si le blé est convenablement emmagasiné, la couleur et la qualité s'en améliorent. Il ne faut pas le moudre avant un an au moins. On croyait autrefois que le seul moyen de bonifier le blé consistait à l'entasser, mais on a découvert depuis qu'il en coûte moins cher de l'améliorer en l'emmagasinant convenablement dans un grenier. Les cultivateurs de l'Ouest seraient sûrement bien avisés d'emmagasiner leur froment dans des greniers dès qu'ils le peuvent. Je me demande ce qui arriverait si nous ne disposions d'aucun excédent et que la récolte tout entière de l'Ouest fût détruite par la gelée. Il nous faudrait une réserve d'au moins deux millions de boisseaux de blé afin de parer à toute éventualité.

Passons au prix du blé. Aussi longtemps que je me souviens il y a eu un écart d'environ 6c. entre les catégories n° 1 et n° 3. Parfois l'écart entre qualités différentes n'était que de 2½c., mais cette année il est de 10c. Il semble donc hors de doute que quelqu'un a l'intention d'utiliser le blé de la 2° et de la 3° catégorie.

L'honorable M. Aseltine: L'écart entre les catégories n° 3 et n° 4 est de 10c.

L'honorable M. Horner: Oui, c'est-à-dire que le blé de 1° qualité coûte 18c. de plus que celui de la catégorie n° 4 et voilà précisément contre quoi s'élèvent les cultivateurs.

On a formulé la même plainte quant aux porcs. Moins d'un tiers de notre bacon provient de porcs de la catégorie A. Malgré la pénurie d'aliments dont nous souffrons, un porc se vend cinq dollars de moins s'il pèse une livre de plus que le poids fixé. Rien de plus stupide que ce classement, établi il y a nombre d'années afin de porter les cultivateurs canadiens à élever des porcs qui produisent la qualité de bacon exigée en Angleterre. La

nécessité d'agir ainsi a disparu il y a longtemps. Nous avons découvert par la suite que la différence ne tenait pas à la qualité des porcs, mais à ce que les exploitants de salaisons ne savaient pas apprêter le bacon au goût des Anglais. A mon sens, on devrait abolir ce classement.

L'honorable M. Aseltine: Est-ce que, si vraiment un porc pèse 181 livres au lieu de 180, on en recevra \$5 de moins?

L'honorable M. Horner: Le poids limite est de 185 livres. Si un porc pèse 186 livres, il est considéré trop lourd.

L'honorable M. Aseltine: C'est bien ce contre quoi proteste mon collègue, n'est-ce pas?

L'honorable M. Horner: Oui. La même chose se produit d'ailleurs lorsqu'un porc est trop léger. L'éleveur touche un moindre prix si son porc pèse moins que 135 livres.

L'honorable M. Barbour: Le poids maximum n'est-il pas 175 livres?

L'honorable M. Horner: C'est bien possible. Je sais que le poids varie jusqu'à un certain point. Des gens m'ont dit qu'ils avaient fait courir leurs porcs pendant une couple d'heures pour leur faire perdre quelques livres.

L'honorable M. McKeen: Est-ce un bon moyen?

L'honorable M. Horner: Certainement. Et voilà pour ce qui est du coût élevé de la vie au Canada.

Tout comme le sénateur de Vancouver-Sud (l'honorable M. Farris), je conviens que la grève des chemins de fer n'était aucunement motivée. Mais si le sujet peut être abordé en cette enceinte, c'est bien par un sénateur qui vient de la Saskatchewan. Je partage sans réserve l'avis de notre collègue de Regina (l'honorable M. Wood) au sujet de la grève. Le malheur veut que ce soient les cheminots eux-mêmes qui en subiront du détriment. On m'excusera sans doute de m'arrêter quelque peu à la question des cheminots et de la direction de chemins de fer, vu que chaque été, de 1910 à 1918, j'avais l'habitude d'expédier des chevaux vers l'Ouest par chemins de fer. Tout l'argent que je possédais ou pouvais emprunter à cette époque, je le plaçais dans le commerce des chevaux; je ne quittais donc pas mes bêtes de loin pendant l'expédition. Je pourrais raconter des faits passablement intéressants sur la vie en chemin de fer à cette époque lointaine. Je me souviens d'une fois, par exemple, que nous étions à bord d'un convoi de marchandises du Pacifique-Can-